

laitier de Normandie sur le même modèle et avec les mêmes méthodes est déjà une preuve de la tendance à l'unification et à la convergence des efforts ; mais cette idée trouve encore une confirmation importante dans le fait que les livres généalogiques locaux (Herd-Book de la variété Brayonne et Herd-Book de la variété Cauchoise) ont été supprimés pour laisser le champ libre au Herd-Book-Normand ; celui-ci, en retour, a donné tout dernièrement aux bureaux des syndicats de contrôle laitier des facilités très intéressantes pour remplacer dans certains cas les commissions du H.B.N., moyennant certaines conditions de garantie, qui ont été imposées et acceptées sans aucune hésitation.

Semblable état de choses n'est que le début d'une organisation beaucoup plus complète, car la volonté d'une collaboration de plus en plus étroite s'affirme de part et d'autre et la nécessité d'un livre généalogique unique pour la race n'est mise nulle part en doute. Les garanties si nécessaires dans une institution de ce genre seront d'autant meilleures que ses moyens d'action seront plus puissants et l'effet commence déjà à s'en faire sentir à l'Étranger, qui suit avec attention les efforts faits dans ce sens ; d'un autre côté, grâce au livre généalogique unique, tout éleveur, qui voudra remonter son troupeau ou simplement en rafraîchir le sang, pourra trouver des animaux de production garantie par le contrôle laitier et qui une fois amenés dans une autre région, pourront donner des descendants inscrits dont le pedigree n'aura pas d'interruption.

Ainsi résumée et mise en lumière, la situation générale ne peut elle pas être considérée comme pleine de riches promesses ?

L'avenir, on peut en être certain, apportera la réalisation des perspectives actuellement ouvertes si les éleveurs normands continuent à vouloir le progrès et l'amélioration de leur belle race bovine et sur ce sujet aucun doute n'est permis.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE LAITIER DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE,

par ANDRÉ-MAX LEROY,

Chef des Travaux de Zootechnie à l'Institut National Agronomique.

De plus en plus, les conditions économiques rendent l'élevage rémunérateur. Certains producteurs de lait, qui approvisionnent la

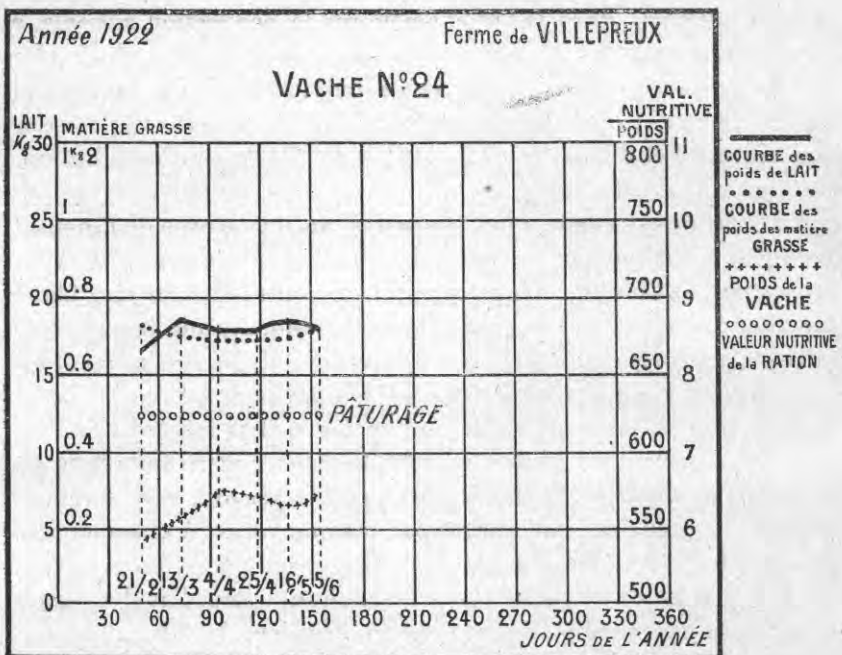
région parisienne, tendent par suite à conserver leurs veaux, au lieu de s'en débarrasser dès la naissance, en se désintéressant de leur sort, comme ils faisaient auparavant. En raison des prix élevés atteints dans les régions productrices par les vaches laitières, ces éleveurs cherchent à remplacer par des génisses nées chez eux, les bêtes trop âgées, qui ont atteint l'âge de la réforme, et, pour cette raison, la sélection rationnelle du bétail laitier est devenue l'une de leurs préoccupations.

Frappé de cet état de choses, le Comité départemental de l'élevage de Seine-et-Oise, créé sous les auspices de l'Office départemental agricole, dans le but d'améliorer la production animale, a eu l'idée, pour venir en aide aux agriculteurs-éleveurs, de fonder un service de contrôle laitier et beurrier. Ce service fonctionne depuis six mois; après une période d'essai, qui a permis de vérifier son efficacité et de mettre au point les détails de son organisation, il est en voie d'extension.

Le contrôle est confié à des stagiaires, anciens élèves de l'Institut national agronomique, de qui les frais de déplacement sont supportés par le Comité, et qui reçoivent en outre chacun une faible indemnité mensuelle. Ces jeunes gens se rendent, tous les 21 jours environ, dans les exploitations des éleveurs qui ont adhéré à l'organisation; ils y séjournent un temps suffisant pour pouvoir assister à deux traites consécutives de toutes les vaches laitières qui s'y trouvent. Pendant ce séjour, ils sont logés et nourris aux frais de l'exploitant intéressé. Leur tâche consiste à prendre note soigneusement du poids du lait fourni par chaque vache, à chacune des deux traites auxquelles ils assistent. En même temps, ils prélèvent un échantillon de ces laits (40 cm³ environ) pour l'analyse ultérieure. De retour au laboratoire (en l'espèce, le laboratoire de zootechnie de l'Institut national agronomique), ils effectuent le dosage de la matière grasse dans les échantillons qu'ils ont rapportés par la méthode de GERBER. Les chiffres qu'ils recueillent ainsi leur servent à établir, pour chaque jour de contrôle, la production en lait et en matière grasse, rapportée à une période de 24 heures, des vaches soumises à leurs observations.

En même temps, ils font chaque fois une rapide enquête pour déterminer la valeur nutritive de la ration du troupeau contrôlé; ils s'aident au besoin de pesées (bottes de foin, de paille, betteraves, etc.), afin d'effectuer cette détermination avec le minimum de

chances d'erreur ; de plus, ils passent à la bascule un certain nombre de vaches, toujours les mêmes d'un contrôle à l'autre, afin de déterminer également les effets de la ration sur l'équilibre du poids vif. Les renseignements recueillis de la sorte servent à l'établissement d'une fiche, spéciale à chaque vache, et qui résume toute l'histoire de la lactation de celle-ci. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ci-dessous l'une de ces fiches, en indiquant brièvement quels sont les enseignements que l'on peut tirer des données qu'elle contient.



En abscisses, sur le graphique qui constitue l'élément principal de la fiche, sont portés les quantième des jours auxquels les contrôles ont eu lieu, le 1^{er} janvier de chaque année étant pris pour origine des temps. Ainsi, par exemple, le contrôle du 9 mai figurera sur l'abscisse éloignée de l'origine d'une longueur proportionnelle au nombre 129, puisque le 9 mai est le 129^e jour de l'année. D'autre part, en ordonnées, figurent à la fois le poids de lait fourni, le jour du contrôle, la quantité totale de matière grasse livrée par la vache avec cette quantité de lait, le poids de la vache (s'il s'agit d'une des

bêtes constituant le lot témoin soumis aux pesées) et la valeur nutritive de la ration moyenne fournie, calculée d'après la méthode des équivalents fourragers. Les valeurs que prennent ces 4 variables en fonction du temps, permettent de construire une série de courbes.

Au verso de ce document, sont portés divers renseignements, tels que l'âge de la bête, la date de son dernier vêlage, le nombre et la nature des accidents qui ont pu troubler sa lactation, ainsi que le sort qui a été réservé à son veau (mort, vente ou conservation en vue de l'élevage).

La considération d'un pareil système de fiches permet de déduire, tout d'abord, avec une approximation suffisante, la quantité totale de lait et la quantité totale de matière grasse sécrétées par les vaches contrôlées, au cours d'une année déterminée. Il suffit, pour cela, de supposer que la production de chaque bête, d'un contrôle à l'autre, s'est maintenue constante, et égale à ce qu'elle était le jour du premier en date de ces 2 contrôles. Les chiffres ainsi recueillis fournissent de précieuses données sur la valeur laitière et beurrière des sujets considérés.

D'autre part, pour que la faculté de production d'une bête puisse jouer à son maximum, il importe que cette bête soit nourrie d'une manière convenable, conforme à ses besoins. L'excès de nourriture, qui pousse à l'engraissement, comme l'insuffisance alimentaire, qui provoque le détournement vers la mamelle des matériaux de réserve de l'organisme, doivent être à la fois évités, puisqu'ils diminuent tous les deux la sécrétion mammaire. S'il n'en était pas ainsi, les chiffres relatifs au rendement laitier et beurrier perdraient de leur signification, puisqu'ils ne correspondraient plus aux capacités réelles de production des vaches. Grâce aux pesées d'un lot témoin, cet écueil peut être évité chez les adhérents du contrôle. Si le poids des vaches constituant le dit lot augmente, tandis que le lait qu'elles sécrètent diminue, il y a lieu de suspecter l'excès de nourriture, et de diminuer la ration. Si c'est le contraire qui arrive, la ration est trop faible, et l'addition d'un peu de son ou de tourteau, permet de la réajuster au niveau convenable. Par suite, comme on le voit, il est indispensable de superposer au contrôle laitier proprement dit, le contrôle du rationnement, puisque les résultats de l'un et de l'autre se complètent. Ajoutons que la tenue à jour des fiches fait partie du travail des stagiaires qui ont chacun la surveillance d'un nombre déterminé de bêtes, et qui doivent s'acquitter scrupuleuse-

ment de ce soin ; ils doivent, en outre, communiquer aux éleveurs les résultats qui les intéressent.

Les données recueillies grâce au fonctionnement de ce service de contrôle sont destinées à rendre possible, ultérieurement, la sélection des femelles laitières, d'après leur valeur de production. Dans ce but, un service de livres zootechniques a été créé, en parallèle avec le contrôle laitier. Les animaux qui présentent des garanties déterminées, sont admis au bénéfice de l'inscription sur ces registres, après avoir reçu l'approbation d'une commission compétente, choisie parmi les membres du comité organisateur.

Les animaux inscrits doivent tout d'abord posséder, d'une manière indiscutable, les caractères de la race bovine normande. En outre, ils doivent être suffisamment bien conformés. Seules, les vaches soumises au contrôle laitier peuvent figurer sur ces livres, à condition toutefois que les chiffres recueillis sur leur fiche de contrôle puissent prouver qu'elles sont capables, en une lactation de dix mois, de fournir plus de 3.000 kg. de lait, et plus de 105 kg. de matière grasse.

La commission chargée de déterminer quels sont les taureaux et les vaches suffisamment méritants pour que l'inscription leur soit accordée, se rend chez les éleveurs intéressés, examine leur troupeau et classe les sujets qui lui sont présentés d'après un système de pointage, lequel tient largement compte des caractères ethniques et des particularités de conformation des individus qu'il s'agit d'apprécier. Toute bête, qui obtient à la suite de cet examen un total de points au-dessous d'un certain minimum, est éliminée d'office. Les autres animaux sont directement inscrits, s'il s'agit de mâles, ou admis à subir un second examen définitif, s'il s'agit de femelles. Ce dernier examen, dit d'« admission » s'effectue également d'après un tableau de pointage particulier, qui tient compte, à la fois, des caractères extérieurs de l'aptitude à la production laitière (finesse générale, peau, mamelle, etc.) et des résultats du contrôle laitier et beurrier. Toute production annuelle inférieure à 3.000 kg. de lait et 105 kg. de beurre est éliminatoire, tandis que les suppléments de production qui dépassent ces minimas donnent lieu à une majoration de points proportionnelle à leur importance. Une note finale résume pour chaque vache la valeur individuelle que la commission lui reconnaît. D'autre part, les descendants des animaux inscrits sont provisoirement admis au registre des jeunes,

en attendant la fin de leur croissance. Dès qu'ils ont atteint à leur tour l'âge de la reproduction (vers 18 mois, pour les mâles ; après la première parturition, pour les femelles), ils doivent subir aussi un double examen, et ne peuvent être inscrits eux-mêmes qu'après avoir obtenu au cours de ces épreuves un nombre suffisant de points.

Sur cet ensemble de règlements, quelque peu compliqués à décrire, beaucoup plus simples à appliquer, le Comité départemental de l'élevage fonde de grandes espérances, justifiées d'ailleurs par les premiers résultats acquis. Il pense ainsi mener à bien la tâche qu'il s'est proposé, c'est-à-dire la sélection systématique des animaux de race normande, introduits ou nés dans le département de Seine-et-Oise, d'après leur capacité de production.

LE CONCOURS BEURRIER D'YVETÔT DE 1922

par P. LABOUNOUX,

Directeur des Services Agricoles de la Seine-Inférieure.

Poursuivant l'œuvre commencée à Forges-les-Eaux en 1906 et qui ne fut interrompue qu'en 1911, par une épizootie de fièvre aphteuse et, de 1915 à 1920, par la guerre, la Société Centrale d'Agriculture de la Seine Inférieure a tenu son onzième concours beurrier sur le Champ de Courses d'Yvetôt, à l'occasion des grandes assises agricoles qu'elle organise chaque année dans l'un des arrondissements de son département.

La démonstration commencée à Forges se renouvelle à chaque concours et celui de cette année a apporté de précieux renseignements sur les *remarquables qualités beurrières de la race bovine normande*.

Les épreuves de rendement ont été subies par 54 animaux, dont 21 jeunes bêtes à dentition permanente incomplète et 33 vaches adultes, chiffre qui n'a été dépassé que deux fois en 1912 et en 1914, et qui est presque double de celui de l'an dernier.

Les moyennes générales sont fort satisfaisantes, avec une production de 830 gr., 70 de beurre par 24 heures et par animal. Cette moyenne s'élève à 904 gr., 53 pour l'ensemble des animaux primés (35 sur 54) et à 1 021 gr., 16 pour les 25 vaches adultes primées.

D'autre part, l'examen des productions individuelles permet de